



# CHAMPIONNAT REGIONAL NORD - PICARDIE 2011



## Article 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Commission Régionale de Karting (C.R.K.) NORD PICARDIE organise, sous l'égide de la FFSA, le Championnat Nord Picardie de Karting **2011**. La C.R.K. est responsable de l'organisation générale de ce Championnat. Elle pourra déléguer l'organisation matérielle de chaque journée aux ASK retenues et s'engageant à répondre au Cahier des Charges validé par le Comité Directeur de la C.R.K. Ce Championnat se déroulera en une série de **6** épreuves déterminées par la C.R.K. sur une période allant de début mars à fin octobre. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
- Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions des règlements technique et sportif national sans dérogation, et au présent règlement validé par la FFSA sous le numéro CK8 en date du 14/01/2011.**
- 1.2.** La C.R.K. établira le règlement du Championnat Nord Picardie, reprenant notamment le calendrier (joint en annexe) et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. **Les 3 épreuves qualificatives pour les coupes et championnats de France devront être terminées pour le 15 Mai 2011.**
- 1.3** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Nord Picardie. La C.R.K. pourra s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la C.R.K., détentrices de la licence correspondant à la fonction.
- 1.4.** Pour chacune des journées, l'installation ne pourra se faire que le vendredi précédent l'épreuve, à partir **de 13h** dans le respect des directives de l'organisateur.
- 1.5.** La C.R.K. organisera le Championnat Nord Picardie pour les catégories suivantes :

MINI KART - MINIME - CADET - NATIONALE - OPEN - KZ125 -  
KZ125 Gentleman - ROTAX - ROTAX MASTER - X30 - X30 Gentleman

Pour toutes ces catégories, un minimum de 6 pilotes devra être inscrit pour que la catégorie puisse participer au championnat Nord Picardie et compter pour l'attribution d'un titre.

## Article 2

## Article 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

### 3.1. Licences

- 3.1.1. Le Championnat Nord Picardie sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Nord Picardie uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
  - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
  - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre nation.
- Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur A » peuvent exclusivement participer au Championnat Régional dans les catégories KF1, KZ2.

### 3.2. Pilotes admis

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Nord Picardie les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la C.R.K. ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA. **Le pilote ou son entourage qui auraient en 2010 par leur comportement ou leurs déclarations verbales ou écrites (ex : Blog, facebook...) nuit à l'image de la CRK Nord Picardie ne seront admis à participer au Championnat 2011 que par décision du comité directeur Nord Picardie.**
- 3.2.1.1. **Les pilotes extérieurs à la C.R.K. pourront participer aux différentes journées dans les catégories inscrites dans le cadre du championnat régional Nord Picardie. Ces pilotes extérieurs à la C.R.K. concourront pour le classement à la journée mais ne marqueront pas de points au classement du championnat Nord Picardie.**
- 3.2.1.2. Après accord entre CRK et demande auprès de la FFSA, **les pilotes d'une autre C.R.K.** disputeront leur Championnat Régional au sein du Championnat Nord Picardie. Ils ne marqueront pas de points au classement du championnat Nord Picardie et auront leur propre classement.
- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Nord Picardie que dans une seule catégorie. Si un changement de catégorie est effectué durant le Championnat, seuls les points marqués dans la catégorie de la 1<sup>ère</sup> inscription seront retenus pour le classement final du Championnat Nord Picardie.
- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat d'une autre C.R.K.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.1. Le Championnat Nord Picardie est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman se fera sur la base des trois premières épreuves qualificatives du Championnat Nord Picardie expressément désignées par la CRK dans le cadre de l'article 3.2.4.9 du présent règlement.  
La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman,

Rotax, Rotax Master et Minime/Cadet se fera sur la base d'une inscription au Championnat Nord Picardie.

- 3.2.4.3. Dans le cadre des Championnats de France, les classements des catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman devront être adressés à la FFSA à **l'issue des trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprime FFSA, avant une date fixée au lundi 16 mai 2011.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat Nord Picardie, devra être adressée à la **FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au mardi 15 mars 2011.**
- 3.2.4.5. Dans le cadre de la Coupe de France Minime/Cadet, la liste des pilotes inscrits au Championnat Nord Picardie devra être adressée à la FFSA, **au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au lundi 3 octobre 2011.**
- 3.2.4.6. Dans chaque CRK, dans la catégorie KZ125, dans le cadre du Championnat de France, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.7. Dans la catégorie KZ125 en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, un pilote au moins de la C.R.K est qualifié pour le Championnat de France KZ125.
- 3.2.4.8. Dans le cadre de notre CRK (en tenant compte de la capacité d'accueil du circuit utilisé) pour l'ensemble des catégories une cohabitation peut s'imposer (en fonction du nombre de pilotes inscrits) avec classement séparé dans le respect de la réglementation sans toutefois être obligé d'avoir recours à la création de séries qui pénaliserait les non qualifiés.
- 3.2.4.9. La qualification pour les Championnats de France et Coupes de France se fera sur la base des trois épreuves du Championnat Nord Picardie suivantes :

OSTRICOURT 19 & 20 Mars  
ABBEVILLE 30 Avril & 01 Mai  
DOUVIRIN 14 & 15 Mai

- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix de Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d' Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un championnat de France ou à une coupe de France.

### **3.2.5. Autres catégories**

**L'organisation d'un Championnat Nord Picardie est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.**

## **3.3. Engagements**

- 3.3.1. Les engagements se feront auprès du secrétariat administratif (prévenir son ASK) pour le **Dimanche 27 Février 2011**, dernier délai, à l'aide du formulaire établi par la C.R.K. et disponible auprès de chacune des ASK **ainsi que sur le site [crk-np.com](http://crk-np.com)**. Le montant de l'engagement à la totalité du Championnat Régional est de 450€ par chèque à l'ordre de la CRK Nord Picardie (voir notice explicative). Les engagements à la totalité du

Championnat Nord Picardie seront considérés comme engagement prioritaire. Sous réserve des places disponibles (sans création éventuelle de série supplémentaire) tout pilote désirant participer au Championnat Nord Picardie aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves du Championnat (**Inscription à la journée, minimum 15 jours avant la date de l'épreuve**) auprès du secrétariat administratif.

Les inscriptions course par course se feront exclusivement par courrier auprès du secrétariat administratif : **90 €** par chèque à l'ordre de la CRK. **Les inscriptions tardives seront retenues dans la mesure du possible, samedi matin dernier délai contre paiement de 100 €.**

De par son engagement, le pilote et son concurrent (ou tuteur) s'engagent à respecter le règlement du Championnat Nord Picardie.

- 3.3.2. Catégories Minime/ Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman, Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat Nord Picardie.

## Article 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. Matériel admis

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- Concernant la motorisation de la catégorie open : les moteurs boîte de vitesse de catégories fédérales sont acceptés (homologations 2010,2007, 2004, 2001 et 1998 interdite). Les moteurs rotatifs « homologués FFSA » seront acceptés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125. Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2011 de la coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au règlement Sportif National.
- 4.1.5. Pour une raison évidente de sécurité, les voitures particulières ne pourront rester en stationnement dans le paddock. Tout contrevenant se verra convoquer devant la Commission Sportive. L'accès paddock ne sera valable que lors des épreuves où le pilote sera régulièrement engagé. Les véhicules seront placés selon la demande de l'organisateur.
- 4.1.6. Chaque pilote inscrit au Championnat Nord Picardie se devra d'identifier son chariot porte kart du numéro qui lui sera attribué en début de saison. Ce numéro sera apposé sur une plaque porte-numéro réglementaire de couleur jaune et située sur le montant avant du chariot. Tout pilote ne respectant pas ce principe n'aura pas accès aux parcs Assistance.
- 4.1.7. Tout accompagnateur (tuteur, mécanicien) d'un pilote en pré grille et en parc fermé portera obligatoirement autour du cou sa licence F.F.S.A. Le non-respect de cette consigne entraînera leur interdiction d'accès en pré grille et en parc fermé.
- 4.1.8. Le transpondeur sera fixé réglementairement sur le châssis avec le support adapté (goupillé et non vissé) et cela obligatoirement pour la dernière séance des essais officiels.

Une caution de 250 € sera demandée lors de chaque prêt de transpondeur, celle-ci inclut également dans le cadre du Championnat Nord Picardie le prêt des sacs pour pneus de 25 €.

- 4.1.9. Pour contribuer à la protection de l'environnement, chaque pilote disposera, sous le chariot supportant le châssis, pour toutes phases d'intervention ou de nettoyage, un tapis de protection absorbant. Le pilote reprendra ce tapis de protection à l'issue de l'épreuve.

## 4.2. Pneumatiques

### 4.2.1. Concernant les catégories fédérales :

4.2.1.1. Pour les trois épreuves qualificatives concernant les catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre, en parc fermé.

Pour la catégorie KZ125, les pneus pluie seront en gestion libre.

4.2.1.2. Pour les journées 4, 5, 6, (qui ne sont plus qualificatives) les catégories fédérales disposeront de 3 pneus avant et 3 pneus arrière neufs. Pour le pilote **ayant fait le choix de n'avoir à sa disposition que 2 pneus avant et 2 pneus arrière neufs, il pourra choisir, parmi ses pneumatiques à l'issue de la troisième journée, afin d'avoir 1 pneu Avant et 1 pneu Arrière de secours, ceux-ci seront ensuite immédiatement remis en sac pour être utilisé ultérieurement en cas de besoin.**

Les pneus seront marqués à l'issue de chaque course.

Pour la totalité du Championnat, les pneus pluie sont en gestion libre.

4.2.1.3. Pour la catégorie OPEN :

Les pneus « **Médium** » ou « **Hard** » sont en gestion libre (« **Soft** » interdits).

### 4.2.2. Concernant les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman :

4.2.2.1. Concernant les catégories Rotax et X30, pour les trois premières épreuves, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre, en parc fermé. Pour les journées 4, 5, 6, même procédure à suivre que les catégories fédérales voir en 4.2.1.2.

Pour la totalité du Championnat, les pneus pluie sont en gestion libre.

**Pour toutes les catégories, les 4 ou 6 pneumatiques de début de saison (journées qualificatives) seront fournis par l'intermédiaire de la C.R.K. Pour les 3 dernières épreuves, les 4 ou 6 pneumatiques seront également fournis par l'intermédiaire de la CRK.**

4.2.3. Pour les trois premières journées et pour chaque catégorie sauf Open, les pneumatiques en sac seront déposés auprès du service pneumatiques et ce avant les séances de chronométrage suivant le planning de l'épreuve. L'ensemble des catégories assurera le montage des pneumatiques en parc fermé pour la séance de chronométrage.

4.2.4. Pour les 3 premières journées, excepté la catégorie OPEN les pneumatiques utilisés seront démontés du châssis en fin de chaque manche en parc fermé **sauf avis contraire.**

4.2.5. Pour l'ensemble des catégories, excepté la catégorie OPEN, les pneumatiques seront mis en sacs fermés et scellés en fin d'épreuve (1ère et 2ème journée) et remis aux pilotes en attente de l'épreuve suivante.

4.2.6. La C.R.K. se réserve le droit de modifier l'ensemble de ces articles en fonction des directives de la FFSA. Les pilotes reprendront les pneumatiques

usagés.

### 4.3. Charte Environnementale :

Pour ce qui est de la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbure, il est imposé, et cela depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009, la présence obligatoire d'un tapis de sol absorbant pour toute intervention sur un kart dans le paddock. Dans le même temps, les pistes mettront à disposition des concurrents, un emplacement désigné où se trouveront des fûts de récupération des huiles et essences usagées.

Chaque pilote, à l'issue de chaque course, s'engage à repartir avec ses déchets (pneus, aérosols, chiffons, canettes, etc...).

### Article 5

### Article 6

## Article 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. Généralités

7.1.1. Les épreuves du Championnat Nord Picardie devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National, sauf pour la catégorie Mini-Kart où il faudra appliquer le règlement « type Coupe de France ».

7.1.2. Le briefing sera organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.2. Epreuves qualificatives pour les Championnats de France MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 et KZ125 Gentleman, et les Coupes de France MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER et X30/X30 Gentleman.

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman, Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, les trois épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. *Principe de déroulement*

Le principe de déroulement désigné ci-après, sera applicable à toutes les catégories présentes dans le Championnat.

L'épreuve se déroulera de la façon suivante:

- Samedi en fin d'après midi : essais chronométrés
- Dimanche :
  - si possible mais non systématique 1 warm up ;
  - 1 ou 2 manches qualificatives (Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1. du règlement) ;
  - 1 Pré finale ;
  - 1 Finale. Il n'y a pas de repêchage.

#### 7.2.2. *Longueur des courses*

Manches qualificatives: 10 km

Pré Finale: 17 km

Finale: 17 km

Par temps de pluie, la Direction de Course pourra ramener les distances à 8 et 14 km.

Ces distances seront appliquées pour l'ensemble des catégories inscrites dans le Championnat Nord Picardie sauf pour la catégorie Mini-Kart 7 km et 10 km par temps sec ou 5 km et 8 km par temps de pluie .

### 7.2.3. Essais chronométrés

Lors de la 1<sup>ère</sup> journée, les groupes chronos seront définis par tirages au sort. Pour les journées suivantes, les groupes chronos seront définis en fonction du classement provisoire du Championnat. Les essais chronométrés se dérouleront conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Une catégorie ayant un nombre de pilotes proche de la capacité de la piste sera autorisée à faire les essais chronos en 2 groupes en respectant simplement pour la suite l'article 7.2.4.

### 7.2.4. Manches qualificatives

#### 7.2.4.1. Création des séries

Les groupes définis pour les essais chronométrés constitueront les séries pour les manches de qualification, la série A étant attribuée au groupe chrono ayant réalisé le meilleur temps absolu.

#### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

2 séries :	A contre B		
3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D
	B contre C	A contre C	B contre D

### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la Pré finale.

Les points seront attribués comme suit:

0 point au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup>, 3 points au 3<sup>ème</sup>, 4 points au 4<sup>ème</sup>, 5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés dans leur groupe respectif.

### 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la Pré finale.

Ce principe sera appliqué pour l'ensemble des catégories inscrites dans le Championnat Nord Picardie.

7.2.7. Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la Pré finale ou de la Finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Ce principe s'appliquera à toutes les catégories reprises en Championnat Nord Picardie.

## Article 8

## Article 9. CLASSEMENTS

### **9.1. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman.**

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque Pré finale et Finale.

Le classement de la Pré finale et de la Finale de chaque épreuve donnera

lieu à l'attribution des points suivants:

25 points au 1 <sup>er</sup>	9 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 13 <sup>ème</sup>
20 points au 2 <sup>ème</sup>	8 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 3 <sup>ème</sup>	7 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point au 15 <sup>ème</sup>
13 points au 4 <sup>ème</sup>	6 points au 10 <sup>ème</sup>	
11 points au 5 <sup>ème</sup>	5 points au 11 <sup>ème</sup>	
10 points au 6 <sup>ème</sup>	4 points au 12 <sup>ème</sup>	

**Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.**

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la Pré finale ou de la Finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de première place sera pris en considération, puis de seconde place, puis de troisième place et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives, pour la catégorie KZ125, 143 pilotes seront qualifiés.

Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France en catégorie KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives, pour la catégorie KZ125 Gentleman, 72 pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives, pour le championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans chaque catégorie 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre-Mer.

A l'issue des premières épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France.

A l'issue des épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.

Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les Coupes de France pour chaque catégorie.

Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 Gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

## **9.2. Classement général final du Championnat Nord Picardie**

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Nord Picardie peut marquer des points.

Le classement de la Pré finale et de la Finale de chacune des journées donnera lieu à l'attribution des points suivants pour le classement du Championnat :

1 <sup>er</sup>	50 points	5 <sup>ème</sup>	27 points	9 <sup>ème</sup>	20 points
2 <sup>ème</sup>	42 points	6 <sup>ème</sup>	24 points	10 <sup>ème</sup>	19 points
3 <sup>ème</sup>	36 points	7 <sup>ème</sup>	22 points	<b>et ainsi de suite</b>	
4 <sup>ème</sup>	31 points	8 <sup>ème</sup>	21 points		

et à compter du 29<sup>ème</sup>, 1 point à chaque pilote, ces points n'étant attribués qu'aux seuls pilotes ayant pris le départ (c'est à dire avec passage sur la ligne de départ).

Le classement final du Championnat Nord Picardie tiendra compte du nombre de points obtenus au cours des différentes épreuves.

Une absence à une épreuve du championnat N. P. compte pour zéro point.

Le nombre d'épreuves retenues dans le résultat du Championnat Nord Picardie est le suivant :

**OSTRICOURT 19 & 20 Mars**  
**ABBEVILLE 30 Avril & 01 Mai**  
**DOUVRIN 14 & 15 Mai**  
**ARVILLIERS 18 & 19 Juin**  
**DOUVRIN 17 & 18 Septembre**  
**OSTRICOURT 22 & 23 Octobre**

### **6 Journées avec 10 résultats comptabilisés sur un total de 12**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de première place sera pris en considération, puis de seconde place, de troisième place et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

**Le secrétariat des manifestations tiendra à la disposition des différents Présidents de Collège les rapports de clôture des épreuves précédentes.**

Tout pilote de la CRK inscrit en course par course ou pour les 3 premières épreuves se verra attribué des points pour le Championnat Nord Picardie.

Un classement sera établi à titre indicatif en parallèle, pour permettre une évaluation des pilotes de la CRK par rapport aux extérieurs à celle-ci et inversement.

**Tout pilote visant l'une des trois premières places du championnat devra s'inscrire pour la totalité du championnat.**

#### **9.2.1. Classement à la Journée**

Le vainqueur de la journée pour chacune des catégories, sera le pilote ayant passé le 1<sup>er</sup> la ligne d'arrivée de la Finale et ayant satisfait aux contrôles techniques.

### **9.3. Exclusion**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne pourra pas être repris comme épreuve à décompter.

### **Article 10. PRIX**

Les récompenses seront offertes par la C.R.K.

2 types de dotation sont prévus :

- au titre de la journée (**en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie**) où les trois premiers de la finale de chacune des catégories recevront sur place une coupe ou trophée. Concernant les catégories Rotax Master, KZ 125 Gentleman et X30 Gentleman, il sera attribué une coupe ou un trophée « super master » et « super

gentleman » pour le meilleur classé dans ces catégories ayant atteint l'âge de 42 ans dans l'année.

- au titre du Championnat, où les trois premiers du Championnat de chacune des catégories recevront lors de la Remise des Prix de la C.R.K., une coupe ou un trophée.

## Article 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

### 11.1. Nombre de participants

Les organisateurs fourniront toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 11.2. Rapport de clôture

Les résultats de chaque épreuve du Championnat Nord Picardie devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque épreuve.

### 11.3. Communication

A l'issue de chacune des épreuves du Championnat Nord Picardie, les résultats seront envoyés à la presse spécialisée, **consultable sur notre site crk-np.com.** et sur le site mondial karting (pour les trois premiers)